



Auteur de l'acte : Philip LALLEMENT - Maire  
Acte mis en ligne le 25 octobre 2022

Département de l'Ain  
Téléphone : 04 79 81 70 18  
Télécopie : 04 79 81 73 64  
E-mail : [mairie@chazey-bons.fr](mailto:mairie@chazey-bons.fr)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24/10/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 16 présents : 12 votants : 15
--

L'an deux mil vingt-deux, le 24 octobre à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de CHAZEY-BONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Philip LALLEMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18/10/2022

Etaient Présents : Christian COCHET - Bruno FORT – Sophie GROS - Emile PERRAUD – Cécile MICHAUD, adjoints.  
Marie DICORATO – Patricia JANTET - Annabelle LEANDRO – Thierry LEGER – Francisco MARTINEZ et Bernard MICHAUD, conseillers municipaux.

Absents : Julio CASTANEDA – David COUNORD - Christine LECHON et Frédérique MOISSET  
Pouvoirs : Christine LECHON à Sophie GROS – Frédérique MOISSET à Emile PERRAUD et Julio CASTANEDA à Philip LALLEMENT  
Secrétaire de séance : Cécile MICHAUD

### **D\_2022\_34** Modification du tableau des emplois de la commune de Chazey-Bons

Monsieur le Maire rappelle la dernière modification du tableau des emplois au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Il précise que le poste d'ouvrier polyvalent à raison de 8 heures hebdomadaires de travail est actuellement pourvu par un agent contractuel qui a fait valoir ses droits à retraite. Il sera radié des effectifs au 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Mr le Maire explique que pour le bon fonctionnement du service, il est nécessaire de recruter un agent dès le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Il propose donc la création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques, catégorie C, pour exercer les fonctions d'ouvrier polyvalent, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Dans le même temps, il indique qu'il convient de prévoir la suppression du poste actuellement pourvu à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

En conséquence, Monsieur Lallement invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur le tableau des emplois suivant :

<u>Emplois</u>	nombre	<u>Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant</u>
<b><u>Filière Administrative</u></b>		
Secrétaire de mairie < 2000 ha	1	Cadres d'emploi des attachés - catégorie A des rédacteurs - catégorie B ou des adjoints administratifs - catégorie C 35 h/hebdomadaires
Agent administratif	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs Catégorie C 35 h/hebdomadaires
<b><u>Filière Technique</u></b>		
Ouvrier polyvalent	3	Cadre d'emploi des adjoints techniques 35 h/hebdomadaires
<b><u>Filière Sanitaire et Sociale</u></b>		
Agent Spécialisé des écoles maternelles	1	Cadre d'emploi des ATSEM ou des adjoints d'animation catégorie C 35h/hebdomadaires
<b><u>Filière Animation</u></b>		
Agent services cantine et garderie périscolaire	1	Cadre d'emploi des adjoints d'animation Catégorie C 35 h/hebdomadaires

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET**

<b><u>Filière Sanitaire et Sociale</u></b>		
Agent Spécialisé des écoles maternelles	1	Cadre d'emploi des ATSEM ou des adjoints d'animation Catégorie C 31h30/hebdomadaires (90%)
<b><u>Filière Animation</u></b>		
Agent services cantine et garderie périscolaire	1	Cadre d'emploi des adjoints d'animation Catégorie C 21h/hebdomadaires
<b><u>Filière Administrative</u></b>		
Agent administratif	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs Catégorie C 17h30/hebdomadaires
<b><u>Filière technique</u></b>		
Ouvrier polyvalent	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques Catégorie C 8h/hebdomadaires – <i>création au 01/11/22</i>
Ouvrier polyvalent	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques Catégorie C 8h/hebdomadaires – <i>suppression au 01/12/22</i>

Où cet exposé et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, **ARRETE** le présent tableau des emplois permanents avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Accusé de réception en préfecture  
001-200063121-20221024-D\_2022\_34-DE  
Date de télétransmission : 25/10/2022  
Date de réception préfecture : 25/10/2022

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire, Phillip LALLEMENT

